



SANRU asbl

*Santé Pour Tous et par Tous
Health For All and by All*

*75 face, Ave. de la Justice, Kinshasa-Gombe
République Démocratique du Congo*

Kinshasa, le 10 Novembre 2011

Mme Nicolette Selman

Portfolio Manager, Fonds Mondial

Objet : Obligations légales de SANRU asbl vis-à-vis du Fonds Mondial

Madame,

Le Conseil d'Administration de SANRU asbl s'engage à continuer à assumer toute sa responsabilité quant à la gestion des actifs et passifs de la première phase du projet Fonds Mondial Round 8 exécutée sous ECC-SANRU. En aucun cas, il ne sera fait recours à l'ECC pour le règlement ou l'endossement de tout litige pouvant résulter de la gestion de cette période et de tout ce qui vient après.

Cet engagement est en exécution et en conformité avec :

- I. la lettre 018/TN/DIR/DOM/ECC SANRU/2011 du 7 septembre 2011 vous adressée par Son Excellence Mgr Pierre MARINI BODHO, Président de l'Eglise du Christ au Congo ; lettre par laquelle, il transfère les responsabilités de gestion de l'ECC-SANRU à SANRU asbl,**
- II. le statut et le règlement intérieur de l'organisation,**
- III. l'arrêté Ministériel n°613/CAB/MIN/J&DH/2011 du 3 novembre 2011 accordant la personnalité juridique à l'Association sans but lucratif non confessionnelle dénommée « SANRU », et**
- IV. l'avis favorable du Ministère de la Santé Publique n°1250/CB/MIN/SP/2114/CJ/OMK/2011.**

Veuillez agréer, Madame, l'assurance de notre très haute considération.

Miatudila Malonga, Président